

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 24 JUIN 2020**

Etaient présents sous la présidence de Mme le Maire Marie-Reine FISCHER

Membres présents : Aimée SAUMON – Dominique CHRISTOPHE - Valérie BARTH – Pascal CARRIER – Jocelyne TABOGA – Claire EYLER – Denis BECHER – Danielle WEBER – Florent WEBER – Eric PULBY – Gilles BERTRAND – Laurent JUSZCZAK

Absents excusés :

**Géraldine STRUB avec pouvoir à Mme le Maire
Virginie WAELDIN avec pouvoir à Valérie BARTH**

Secrétaire de séance : Aimée SAUMON

Date d'envoi de l'ordre du jour : 17 juin 2020

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du 10 juin 2020
2. Budget primitif 2020 de la forêt communale
3. Impôts locaux 2020 : fixation des taux
4. Budget primitif communal 2020
5. Convention de portage avec l'EPF Alsace
6. Lot de chasse 1 : agrément de 2 nouveaux associés
7. Désignation d'un délégué de la commune auprès du Souvenir Français
8. Divers

La séance débute à 20h10.

1°- Approbation du PV du 10 juin 2020

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 juin 2020 est **ADOPTÉ A L'UNANIMITE.**

2°- Budget primitif 2020 de la forêt communale

Madame le Maire présente le budget primitif 2020 de la forêt communale article par article, en recettes et en dépenses de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE A L'UNANIMITÉ le budget primitif 2019 de la forêt communale en dépenses et en recettes s'équilibrant à 188 000 euros en tenant compte de l'affectation des excédents antérieurs reportés s'élevant à 17 450,65 €

DISENT que ce budget primitif est voté pour la section unique de fonctionnement au niveau du chapitre.

3°- Impôts locaux 2020 : fixation des taux

CONSIDERANT l'état 1249 COM portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE A L'UNANIMITE de ne pas augmenter les taux d'imposition,
FIXE les taxes directes locales et les produits correspondants :

	Taux 2020	Bases d'imposition prévisionnelles pour 2020	Produits attendus
Taxe foncière (bâti)	11.29	1 496 000	168 898
Taxe foncière (non bâti)	66.82	26 100	17 440
CFE	16.25	218 200	35 458
Total			221 796

Le budget primitif prévoit ces recettes de la fiscalité d'un montant de 221 796,00 € au compte 73111 auquel s'ajoute un montant de 378 595,00 € de produit prévisionnel de TH.

4°- Budget primitif communal 2020

Madame Le Maire présente les chapitres budgétaires pour la section de fonctionnement puis pour la section d'investissement.

Elle présente ensuite l'équilibre budgétaire du budget primitif 2020 en tenant compte de l'affectation du résultat d'exploitation 2019.

Après affectation du résultat la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes 1 036 300,00 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 437 500,00 € tenant compte du solde des restes à réaliser (10 958,00 €) et du solde d'exécution de la section d'investissement reporté (-13 496,31 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VU l'article 2311-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations en date du 10 mars 2020 portant sur l'approbation du compte administratif 2019 et l'affectation du résultat,

APPROUVE A L'UNANIMITE le budget primitif 2020 par chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement,

ADOpte A L'UNANIMITE le budget primitif 2020 suivant les sommes figurant sur les documents budgétaires et notamment le détail des subventions inscrites aux comptes 6574 et 65756 au budget primitif 2019,

CONFIRME à Madame le Maire l'autorisation de réaliser les dépenses à hauteur des sommes votées à ce budget primitif.

5°- Convention de portage avec l'EPF Alsace

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L. 324-1 et suivants et R. 324-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux,

VU le règlement intérieur du 18 décembre 2019 de l'EPF d'Alsace portant notamment sur les modalités de portage foncier, de rachat du bien et des modalités financières,

VU les statuts du 22 juillet 2019 corrigés le 7 août 2019 de l'EPF d'Alsace,

VU la délibération communale du 18 juin 2019 donnant un avis favorable au projet d'acquisition,

VU le courrier de sollicitation adressé par la Commune de DINSHEIM-SUR-BRUCHE à l'EPF d'ALSACE le 8 juillet 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE A L'UNANIMITE DE DEMANDER à l'EPF d'Alsace d'acquérir et de porter le bien situé à DINSHEIM-SUR-BRUCHE (67), 84, rue du général de Gaulle, figurant au cadastre sous section 2 numéro 0043, d'une superficie totale de 00 ha 02 a 23 ca, consistant en une maison à usage d'habitation en vue de l'extension de la Mairie dans le cadre d'une réorganisation future du bâtiment,

APPROUVE les dispositions des projets de convention de portage foncier et de mise à disposition annexés à la présente délibération et d'autoriser Mme Marie-Reine FISCHER, Maire de DINSHEIM-SUR-BRUCHE (67), à signer ladite convention nécessaire à l'application de la présente délibération, sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace.

6°- Lot de chasse 1 : agrément de 2 nouveaux associés

Mme le Maire présente à l'Assemblée les dossiers de demande d'agrément de 2 nouveaux associés de chasse de l'association de chasse « La Gilloise » (lot n°1).

Il s'agit de Monsieur Julien FURST et de Monsieur Stanislas SOKOLSKI. Un dossier complet de ces demandes a été transmis à la mairie par le président de l'Association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VU les dossiers de demande d'agrément présentés par l'association de chasse « La Gilloise »,
APPOUVE A L'UNANIMITE l'agrément comme nouveaux associés de Monsieur Julien FURST et de Monsieur Stanislas SOKOLSKI.

7°- Désignation d'un délégué de la commune auprès du Souvenir Français

Mme le Maire informe les membres de l'assemblée que suite au renouvellement général du conseil municipal, il y a lieu d'élire un nouveau délégué auprès du Souvenir Français.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DESIGNE A L'UNANIMITE Monsieur Eric PULBY délégué auprès du Souvenir Français pour la Commune de Dinsheim-sur-Bruche.

8°- Divers

- Sont nommés délégués pour la gestion du gymnase intercommunal Dinsheim/Gresswiller :
 - Marie-Reine FISCHER
 - Aimée SAUMON
 - Géraldine STRUB
 - Danielle WEBER
 - Florent WEBER
- Représentant auprès du SDEA :
 - Dominique CHRISTOPHE
- Représentant auprès du PETR :
 - Marie-Reine FISCHER
- Date de désignation des délégués des conseils municipaux pour le renouvellement partiel du Sénat : vendredi 10 juillet 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22h15.